

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE GRIEGES
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 18 Octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme SANDRIN Annie, M. LORIN Christian, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. DURAND Paul, Mme PALLOT Irène, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANJUAN Catherine, Mme MERLE Fabienne, M. PACCLOUD Christian, M. MANIGAND Hervé

Excusés : Mme GARREAU Elisabeth, Mme HULEUX Cindy, Mme FILET Marie-Claude, M. BOUQUET Frédéric
Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022 :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022.

2 - DÉCISION MODIFICATIVE DE CREDITS n° 03/2022

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de PARTNER Informatique relatif au remplacement de l'ordinateur dans le bureau des adjoints au maire, ainsi qu'à l'acquisition d'un écran supplémentaire pour le poste comptable. Madame le Maire précise que le remplacement du poste informatique (ancien poste serveur) est lié à l'installation des logiciels « métiers » utilisés par les élus et que la capacité de ce poste est saturée. Celui-ci sera à nouveau réinitialisé et mis à disposition des stagiaires accueillis en mairie. Il convient d'établir une décision modificative de crédits ainsi qu'il suit :

Compte	Désignation	Prévision budgétaire	Décision modificative
Dépenses d'Investissement			
2183	Matériel informatique	0	2 200
Recettes d'Investissement			
021	Virement de la section de fonctionnement	57 350	2 200
Dépenses de Fonctionnement			
022	Dépenses imprévues	38 954.44	- 2 200
023	Virement à la section d'investissement	57 350	2 200

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- APPROUVE la décision modificative de crédits n° 03 de l'exercice 2022,*

Subvention Restaurant Scolaire de Grièges :

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'association du Restaurant Scolaire de Grièges, lors de l'organisation d'une formation aux premiers secours (PSC 1) de son personnel, a avancé la somme de 60 € pour l'un des agents techniques de la commune qui y a participé également. Madame le Maire propose que la somme de 60 € soit prélevée sur le compte 6574 - Subventions diverses pour la rembourser à l'association du Restaurant Scolaire de Grièges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- *DECIDE d'attribuer à l'association du Restaurant Scolaire de Grièges un complément de subvention d'un montant de 60 € sur le budget 2022 ;*
- *DIT que cette somme sera prélevée sur le compte 6574 - Subventions diverses.*

3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux enfants en situation de handicap sont accueillis depuis la rentrée au groupe scolaire. Chacun d'eux bénéficie de l'aide d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) pendant le temps scolaire. Toutefois, aucune aide n'est prévue pendant le temps de la restauration. Les parents ont demandé à la collectivité de faire le nécessaire afin de permettre l'accueil de leurs enfants au restaurant scolaire. Madame le Maire précise la difficulté de recruter un personnel qualifié pour un faible temps de travail hebdomadaire et propose de modifier le tableau des emplois à compter du 10/11/2022, ainsi qu'il suit, afin de permettre l'accueil de ces enfants au restaurant scolaire, un jour par semaine :

	CADRE D'EMPLOI	STATUT	TEMPS HEBDOMADAIRE	EFFECTIF AU 10/11/2022
ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Titulaires	35.00 / 35ème	2
	Attachés territoriaux	Titulaire	35.00 / 35ème	1
SANITAIRE ET SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Titulaire	28.00 / 35ème	1
		Stagiaire	28.00 / 35ème	1
		Contractuel	1.33/35ème	1
TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Titulaires	18.51 / 35ème	1
			25.00 / 35ème	1
			35.00 / 35ème	3
		Contractuel	35.00 / 35ème	1
		Apprenti	35.00 / 35ème	1
ANIMATION	Adjoints territoriaux d'Animation	Stagiaire	7.00 / 35ème	1
		Contractuels	8.11 / 35ème	1
			6.30 / 35ème	1
			8.70 / 35ème	1

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- APPROUVE la modification du tableau des emplois de la collectivité à compter du
10/11/2022.*

4 - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Mme SANDRIN présente au conseil municipal le choix de l'éditeur retenu par la commission Communication et les modifications à intervenir par rapport aux précédents bulletins.

Devis Bourgogne Imprimerie : 3 900 € H.T. soit 4 290.00 € T.T.C.
Devis B71Print : 3 839 € H.T. soit 4 222.90 € T.T.C.

La commission Communication a retenu le devis présenté par B71Print : 4 222.90 € T.T.C compte-tenu des prestations déjà fournies en mairie ainsi que du tarif dont il ne ressort pas de hausse liée au contexte économique actuel.

Le conseil émet un avis favorable à ce choix.

5 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Mme le Maire rappelle que lors de la Conférence des maires de la Communauté de Communes de La Veyle en janvier dernier, les élus ont assisté à une présentation du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), leur expliquant les enjeux de la lutte contre le frelon asiatique sur notre territoire et les incitant à adhérer au GDS. Par souci d'efficacité, le conseil communautaire a adhéré au GDS pour le compte des communes, à hauteur de 100 € chacune, et répercuttera cette charge aux collectivités dans le cadre de la CLECT du 23 mai 2022.

La commune devra donc rembourser à la Communauté de Communes de La Veyle la somme de 100 € correspondant à son adhésion au GDS. Le mode de remboursement n'est actuellement pas défini.

6 - ACTUALISATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CDG01

Notre collectivité est adhérente depuis 2013 au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Ain mis en place en 2012.

Afin de suivre les nouvelles dispositions réglementaires applicables aux services de médecine de 2022, une mise à jour de la convention devient une nécessité.

La prise en charge des risques psychosociaux par un psychologue extérieur, mise en place dès 2015, doit figurer dans la convention.

Celle-ci introduit notamment la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et précise les différents types de visites. Le tarif de 80 euros reste inchangé tout comme les prestations administratives. Le suivi de la périodicité des rendez-vous ainsi que les convocations des agents restent de la compétence des services des collectivités adhérentes. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2023 ; elle est renouvelable par tacite reconduction.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- DONNE un avis favorable à la signature de la convention actualisée d'adhésion à la Médecine Préventive du Centre de Gestion de l'Ain.*

7 - PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2021

Madame le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par le syndicat eau potable Bresse Dombes Saône au titre de l'exercice 2021.

Concernant le périmètre de l'ex syndicat Veyle-Chalaronne, le puits de captage se situe à Challes sur la commune de St-Didier-sur-Chalaronne et 6 réservoirs sont implantés sur diverses communes pour 7 538 abonnés et 316 kilomètres de réseau. 1 012 774 m³ sont captés, traités et redistribués soit environ 2 800 m³/jour

103 m³ sont consommés par an par abonné. Pour une facturation type de 120 m³, le coût s'élève à 2.32 € TTC/m³ en 2021 et 2.44 € TTC/m³ en 2022.

8 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Mme GARREAU, excusée, a transmis ses comptes-rendus relatés ci-dessous :

AFFAIRES SCOLAIRES :

- Absence des personnels ATSEM/ maternelle

Seuls les temps de formation et les arrêts de maladie de plus de 3 jours donneront lieu à une compensation. Le remplacement systématique, instauré avec les conditions COVID, est annulé.

- Composteur :

Vous avez été destinataires d'une invitation pour l'inauguration de la station de compostage « Ecole-cantine » qui aura lieu de 21 octobre à 16h45 à l'école.

Les élèves de Mme Murat sont prêts à vous présenter ce projet qui s'inscrit dans l'objectif de la nouvelle loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) qui impose à tous la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. La chasse au gaspi est lancée : préparation raisonnée des repas, portion dans l'assiette, zéro reste repas ... bien manger sans gaspiller !

Le SMIDOM, accompagne l'école et la cantine dans ce projet et a permis l'installation des 3 bacs de compostage dans le jardin de la cour élémentaire.

DECHETS ET ENVIRONNEMENT :

- Opération broyage novembre

La commune s'est inscrite pour l'opération broyage de novembre. Un flyer d'inscription a été distribué dans le Mag'Veyle. Les bulletins d'inscription sont acceptés en mairie jusqu'au 28 octobre. L'intervention aura lieu la 3^{ème} semaine de novembre, la date définitive (14 au 18) sera fixée en fonction du nombre d'inscriptions.

- Comité syndical du SMIDOM du 30 septembre 2022 :

L'effort reste porté sur la bonne gestion des flux des déchets et à leur réduction, tout en maintenant une redevance usager raisonnable.

L'extension des règles de tri ont conduit à une hausse prévisible des apports en PAV. On note une augmentation du taux de refus (35% au lieu de 26%) en raison de mauvais gestes, notamment le dépôt en sacs.

L'économie circulaire et le réemploi des objets, rencontrent des difficultés. Les organismes partenaires (Emmaüs, Le pont, Tremplin) ne trouvent pas forcément des agents valoristes ni les filons de revente.

La mise en place d'un Repair café est en projet pour réduire l'apport des matériels réparables.

M. CUERQ fait part des dernières commandes de travaux de serrurerie sur divers bâtiments, curage de fossés, réfection du béton désactivé sur le parvis de l'école.

- La date de livraison de l'abribus Placette de la Laiterie n'est pas encore connue.
- La désherbeuse est une nouvelle fois en panne.

- L'installation des illuminations est maintenue cette année (ampoules leds). Une régulation du chauffage sera installée au Local Jeunes et la température sera diminuée à la salle polyvalente quand elle est inutilisée.

M. BONNOT : concernant l'abribus route de Pont-de-Veyle, après la rue de Villeneuve, son orientation ne permet pas aux futurs passagers de voir le bus arriver et de manifester leur présence afin que le conducteur s'arrête. Afin d'y remédier, une face vitrée sera installée.

- Opération Brioches au profit de l'ADAPEI : 1 784 € ont été récoltés.
- Cérémonie commémorative du 11 Novembre : rendez-vous à 11 H 15 au groupe scolaire pour le défilé. Un vin d'honneur sera organisé ensuite à la salle polyvalente à midi.
- La réunion du CCAS a été reportée au 26 octobre prochain : l'objet principal en sera l'organisation du repas des aînés et le portage de colis.
- Le diocèse a donné son accord pour l'organisation d'une soirée caritative à l'église de Grièges le 16 décembre prochain : plusieurs chorales y participeront.

M. LORIN : présentation du devis de plantation à venir des peupliers établi par SYLCOBOIS : 8 568 € TTC. Un état des plants fournis l'année dernière a été établi : un élagage a été offert en compensation des plants de moindre qualité et dont certains seront remplacés cet hiver.

M. CHARVET informe du déplacement d'un radar pédagogique et du remplacement de 3 lampadaires à leds entre le city-stade et l'école.

Mme SANDRIN : élaboration du bulletin municipal en cours.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire informe de la nécessité de déléguer sa signature en cas d'absence (ainsi que celle de M. CHARVET) à Sylvie BUIS, secrétaire générale, pour les légalisations de signature, et certifications de copies conformes de divers documents administratifs (sauf état-civil). Un arrêté municipal sera établi en ce sens.
- Soirée Halloween le 31 octobre 2022 : des rondes seront effectuées par les membres disponibles du conseil municipal entre 20 H 00 et minuit.
- Le prochain conseil communautaire se déroulera à la salle polyvalente de Grièges le lundi 21 novembre 2022 à 19 H 30. Auparavant, une visite du Relais des Assistantes Maternelles est fixée à 18 H 30. Le conseil municipal est invité à venir se présenter aux élus de la Communauté de Communes de la Veyle. Un mâchon sera offert par la commune à la fin de la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

La secrétaire de séance,



Le Maire,

